

**Objet : Accompagnement des éleveurs ovin pour la valorisation collective de la laine de mouton –  
Partenariat technique et financier avec le CIVAM 26**

La Présidente expose :

En 2012, un petit groupe d'éleveurs ardéchois a sollicité le CIVAM 07 pour une formation d'initiation à la fabrication d'objets en feutre. A l'automne 2013, c'est la teinture végétale qui a intéressé une dizaine d'éleveurs, en Ardèche et dans les Baronnies. Puis à l'automne/hiver 2014/2015, une formation autour des connaissances sur la laine et d'un chantier de tonte a mobilisé une quinzaine d'éleveurs. Aujourd'hui, les éleveurs qui ont participé aux premières formations, souhaiteraient valoriser collectivement leur laine.

Plusieurs éleveurs sur nos territoires ont déjà initié la transformation et la vente de leur propre laine, se confrontant ainsi à des difficultés majeures:

- De nouvelles compétences sont à acquérir en matière d'élevage (choix des races, qualité de la laine, organisation de la tonte, tri des toisons ...etc.)
- La commercialisation de manière isolée est difficile et demande du temps, d'autant plus que la qualité du produit est mal connue du grand public.
- En France, les outils de transformation de la laine (laverie, filature...) sont rares et dispersés géographiquement.

Pour initier un projet collectif sur cette valorisation, il est proposé de poursuivre un cycle de formation annuelle, accompagné de réunions collectives et de visites d'expériences réussies visant à structurer une filière locale de valorisation de la laine.

L'association CIVAM 26 sollicite une subvention de 1 050 €, correspondant à 3 jours d'animations pour des actions autour de l'accompagnement d'éleveurs à la structuration d'une filière laine locale sur le territoire des Baronnies provençales et en partenariat avec le territoire du Vercors.

Le bureau syndical a donné un avis favorable à ce partenariat.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** d'attribuer une subvention de 1 050 € répartie comme suit :

Montant	Destinataire	Affectation comptable
1 050 €	Association CIVAM 26	6745

- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Christine NIVOU